



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ble dur

Question orale n° 103

Texte de la question

Mme Therese Aillaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les opérations de lobbying des cerealiers du centre de la France afin d'obtenir une aide a la production de ble dur dans une zone de production qui n'est pas consideree comme traditionnelle. Si le Gouvernement et la Communaute europeenne decidaient de ceder a ces pressions, le marche serait sursature et les producteurs de Provence-Languedoc subiraient une crise sans precedent. Il est donc indispensable, si l'on souhaite maitriser la production et retablir l'equilibre offre-demande, que les pouvoirs publics refusent de ceder a la pression des cerealiers du centre, du lobby des semouliers et des grands industriels de l'agroalimentaire. Quelles sont les decisions claires et precises que le Gouvernement entend appliquer concernant l'aide a la production de ble dur reclamee par les agriculteurs des regions non traditionnelles ?

Données clés

Auteur : [Mme Aillaud Thérèse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 103

Rubrique : Cereales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 1993, page 1195

Réponse publiée le : 11 juin 1993, page 1331

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 1993